



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 2 MARS 2017	FINANCES
N° d'enregistrement 2017/5/1-01	BUDGET 2017 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCACTION Le 22 février 2017
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Absents	
29	15	24	5	29	0	
Certifié exécutoire compte tenu de :						
L'AFFICHAGE EN MAIRIE Le		LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE Le		LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE Le		

L'An deux mille dix-sept, le deux mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Guilaine DEBRAS, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Marjorie CHAVENON

ETAIENT PRESENTS

Mme DEBRAS, Maire, M. MAZUET, M. ANASTILE, Mme LEMARCHAND, Mme BRET, M. CHAGNEAU, Mme GIUNIPERO, M. CAMATTE, Mme BROSSET, Adjoint, M. VINCENT, Mme MAURY, M. GUARINO, M. CHAVENON, Mme MADERS, Mme BAES, M. ZEPPA, M. ESSAYIE, M. SABA, M. MERRIEN, Mme CHAVENON, Mme PRADELLI, M. PREVOST, M. DERMIT, Mme SANTAGATA, M. FORTUNÉ, Mme DESCHARENTRES, Mme AUFEUVRE, Mme GIOGLI, M. RUDIO, **Conseillers Municipaux.**

PROCURATIONS

Mme Claudette BROSSET donne procuration à Mme Gisèle GIUNIPERO.
M. Gérard VINCENT donne procuration à M. Egidio GUARINO.
Mme Claudine MAURY donne procuration à Mme Nathalie BRET.
M. Baptiste MERRIEN donne procuration à Mme Guilaine DEBRAS.
Mme Sophie DESCHARENTRES donne procuration à Mme Nicole PRADELLI.

Madame Véronique LEMARCHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, rapporteur, EXPOSE :

PREAMBULE

Comme le prévoit l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat représente une étape importante de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les habitants et les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) intègre l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune et un rapport sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Le débat d'orientations budgétaires fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel.

La majorité municipale poursuivra cette année sur la voie des trois axes financiers qu'elle a définis pour la mandature :

MR. PREFECTURE

006-210600185-20170302-2017_5_1_01-DE
Regu le 07/03/2017

- Ne pas augmenter les taux d'imposition pesant sur les Biotois
- Maîtriser l'endettement de la commune
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement en vue de mettre en place une politique d'investissement soutenue et responsable

I – La conjoncture nationale

1) Un contexte économique toujours fragile dans un contexte politique incertain

- **La croissance**

La reprise de l'économie française a connu en fin d'année 2016 une décélération suite à la dégradation de l'environnement international (notamment les incertitudes liées à la procédure de sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne et les actes terroristes). Le taux de croissance pour 2016 devrait s'établir à 1.3 % et devrait peu évoluer en 2017 selon les dernières prévisions de l'INSEE.

- **L'inflation**

Selon les prévisions de la Banque Centrale Européenne (BCE) retenues dans la loi de Finances pour 2017 les inflations française et européenne seraient quasi nulles en 2016 (+ 0.1 %) et se redresseraient progressivement en 2017 (+ 0.8 %).

- **Le chômage**

Selon l'INSEE, le chômage se situait à 9.7 % au troisième trimestre 2016 en Métropole et à 10.5 % dans les Alpes-Maritimes. Il s'élèverait à 9.5% en France métropolitaine en 2017 selon les prévisions de l'Unedic.

- **Les facteurs de reprise en France et en Europe**

Ils sont toujours présents :

- Le maintien d'un euro au même niveau que l'an passé sous les 1,10 \$
- Le prix du pétrole qui malgré sa remontée reste inférieur de 50% à celui de 2014 avec un baril à 53 \$ en ce début 2017
- Les taux d'intérêt qui demeurent à un niveau toujours très bas.

2) Le contexte législatif pour les collectivités

- **La Loi de finances 2017**

La loi de finances 2017 s'inscrit dans la loi de programmation 2014-2019 pour le redressement des comptes publics et marque un nouvel effort demandé aux collectivités locales.

- La baisse des dotations aux collectivités se poursuit mais dans une moindre mesure en 2017 pour le bloc communal, notamment du fait du report de la réforme de la DGF qui était inscrite dans la loi de finances 2016.
- Le renforcement de la péréquation se poursuit également.

Par ailleurs la loi prévoit :

- L'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) qui est porté à 1.2 Md€ en 2017 (1 Md€ en 2016). Il est consacré aux opérations s'inscrivant dans l'une des priorités définies par l'Etat notamment la *Rénovation thermique des bâtiments publics, la mise aux normes et sécurisation des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements (crèches, aires de jeux, équipements sportifs), le développement du numérique et de la téléphonie mobile.*

AR PREFECTURE

006-210600185-20170302-2017_5_1_01-DE
Reçu le 07/03/2017

❖ **Les conséquences du projet de Loi de finances 2017 sur les dépenses et les recettes communales :**

- Sur les recettes fiscales : l'évolution des bases fiscales retenue par la Loi de finances est de 0,4 % cette année. Elle était de 1% l'an dernier. Il s'agit de la dernière année où un coefficient de revalorisation des valeurs locatives est fixé par la Loi de finances. A compter de 2018, la mise à jour annuelle des valeurs locatives des locaux autres que professionnels sera automatique en fonction du dernier taux d'inflation constaté.
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait rester stable en 2017 à environ 250 K€.
- Le prélèvement sur les recettes communales au titre de la participation au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) sera en forte hausse cette année : 350 K€ contre 211 K€ en 2016.

Globalement sur la période 2013-2016, notre commune aura perdu plus d'1,2 M€ de recettes au travers de la baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) pour 767 000€ et de la hausse de la péréquation effectuée au travers du FPIC pour 435 000€.

- L'élargissement du Fonds de compensation de la TVA aux dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments et de la voirie par la loi de Finances 2016 devrait avoir un impact financier positif d'environ 20 K€ pour la commune cette année. (déclaration FCTVA 2017 au titre des dépenses réalisées en 2016).
- Le fonds de soutien des activités périscolaires est maintenu à 45 000 €.
- Par ailleurs, les différents textes prévoyant l'évolution et la revalorisation de la carrière des agents publics ont un impact direct sur les dépenses de la commune sans compensation de la part de l'Etat.

2 – les 4 axes d'action pour la commune en 2017

1) Une commune solidaire et résiliente

L'année 2016 a été largement dominée par les conséquences des inondations exceptionnelles du 3 octobre 2015 mais aussi par l'impact des attentats terroristes.

- ❖ Le renforcement des mesures de sécurité a permis de maintenir les manifestations dans de bonnes conditions. Les travaux de mise en sécurité de l'ensemble des bâtiments scolaires de la commune seront finalisés cette année pour un montant de 194 K€.
- ❖ 2017 sera encore une année marquante sur le plan de la gestion des risques naturels avec la notification à venir du Porter A Connaissance (PAC) définitif d'aléas des zones inondables par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). La commune a organisé la collecte des observations des habitants sinistrés pour permettre la correction des erreurs manifestes d'appréciation (180 dossiers fin 2016). Le travail se poursuit en 2017.

La mise en œuvre des fonds Barnier sera le second dossier marquant de cette année dans ce domaine. Plus de 12 millions d'euros vont être mobilisés pour l'acquisition par la commune des biens immobiliers les plus exposés aux risques d'inondation et répondant aux critères.

La commune accompagnera les propriétaires et habitants dans cette nouvelle épreuve. Ceux dont les biens n'ont pas été retenus au titre des fonds Barnier seront informés en vue de la réduction de la vulnérabilité de leurs habitations et ce en collaboration avec la CASA.

2017 verra également la finalisation des réparations des dégâts sur le patrimoine communal.

AR PREFECTURE

006-210600185-20170302-2017_5_1_01-DE
Reçu le 07/03/2017

Au total, sur 3 années (2015 à 2017), les dépenses liées aux réparations de la catastrophe naturelle du 3 octobre 2015 – hors gestion des Fonds Barnier - s'élèveront à environ 4 M€ TTC (budgets Ville et Assainissement). Les assurances ainsi que l'État, les collectivités territoriales, les réserves parlementaires ont été sollicitées afin de bénéficier de leur solidarité. A ce jour, la commune a reçu 1 M€ sur un total estimé de 2.5 M€.

Les actions de formation à la culture du risque et de protection de la population se poursuivent avec :

- L'organisation interne de la collectivité dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde menée par l'ensemble des services municipaux dans une volonté d'amélioration continue.
 - L'accompagnement pour la sensibilisation de la population aux risques majeurs engagé dans les conseils de quartiers et dans le milieu scolaire et périscolaire, avec notamment le « DICRIM jeunes », action retenue dans le cadre d'un appel à projet du département des Alpes-Maritimes. Ce projet permet d'impliquer très tôt les jeunes générations à la gestion du risque.
 - Le développement des outils de surveillance des cours d'eau et les travaux de bassin de rétention qui se fera en collaboration avec la CASA dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).
- ❖ La gestion du risque incendie est également une préoccupation majeure. Elle fait l'objet d'un plan d'action concernant les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).
- La révision de l'adressage du quartier des Issarts réalisée en 2016 constitue une grande avancée en matière de sécurité pour les interventions de secours. En complément sur ce secteur, des travaux de sécurisation et d'accessibilité de la voirie seront réalisés en 2017.
 - L'élargissement de l'entrée du chemin de Saint-Julien (1^{ère} tranche de la DUP) s'intègre également dans cette démarche.

2) Une commune attractive où il fait bon vivre

La volonté de la commune est de valoriser ses atouts culturels et patrimoniaux, de donner à ses habitants un environnement serein et agréable dans lequel ils se reconnaissent. Il y a lieu également de renforcer l'attractivité touristique de notre territoire qui a été lourdement impacté par les attentats terroristes et la fermeture des campings de la plaine de la Brague.

- ❖ Dans ce contexte, la mise en valeur du village prévue s'impose plus que jamais. Les travaux de la place de l'Eglise ainsi que les travaux d'aménagement du versant des Bâchettes débiteront cette année. L'opération façades se renforce rue Saint-Sébastien. En matière de soutien aux activités économiques, les liens avec les pôles de Saint-Philippe et Biot 3000 se confortent. Quant à l'aménagement de la zone des Près, la collaboration se poursuit avec la CASA. Par ailleurs, l'aboutissement de la révision du règlement local de publicité en partenariat avec les acteurs locaux va concourir à la qualité visuelle des enseignes commerçantes.
- ❖ La commune poursuivra dans ce cadre la valorisation des artistes et des métiers d'arts au travers de la participation au Salon Révélations (biennale internationale des *métiers d'art* et de *création* contemporaine au Grand Palais à Paris), de plusieurs expositions à Biot, du soutien à l'association la Créative, de l'événement « Kid's Design » qui sera retransmis en direct à Tacoma, notre ville jumelle.
- ❖ La commune renforcera son soutien à la CAPL, l'Association des Commerçants, Artisans et des Professions Libérales qui a participé l'an dernier avec succès à l'animation du village.
- ❖ La commune bénéficie d'un environnement culturel exceptionnel et de partenariats avec le Musée National Fernand Léger, le Musée d'Histoire et de Céramique Biotoise ainsi qu'avec la Médiathèque communautaire. Si le Festival des Heures Musicales est également un des fleurons de la commune, toutes les associations participent par leur action à la qualité de vie des Biotois et au rayonnement de la commune.

Dans le domaine sportif, la commune reste engagée au travers du soutien à la vie associative et de partenariats sur des événements.

AR PREFECTURE

006-210600185-20170302-2017_5_1_01-DE
Regu le 07/03/2017

- ❖ La loi permet aux communes classées de conserver la compétence touristique. C'est le choix fait par la commune en décembre 2016. Un audit est programmé en 2017 en vue de l'obtention du Label Qualité Tourisme.

3) Une commune pour tous

L'analyse des Besoins Sociaux de la commune réalisée cette année fournira de précieuses indications sur les besoins de nos concitoyens, au même titre que le recensement de la population et de nombreux outils et actions qui sont déjà en place pour y répondre :

- ❖ Le CCAS de Biot dispense des services à la personne de qualité. Ils favorisent les relations intergénérationnelles et la convivialité et luttent contre l'isolement. L'année 2016 a vu la clôture de la gestion des dons reçus par le CCAS après les inondations. Ils ont tous été attribués.
- ❖ La commune dispose d'un service éducatif avant tout qualitatif. Il représente 30 % du budget de fonctionnement. L'année 2017 verra la finalisation du Projet Educatif Territorial (PEDT) avec la mise en place des actions en direction des jeunes. L'informatisation au sein des écoles sera poursuivie. L'Espace des Arts et de la Culture (EAC) dispense des cours de grande qualité dont le rayonnement dépasse largement la commune. La location du théâtre Anthéa permet depuis 3 ans de mettre en valeur le travail de l'année.
- ❖ La construction de logements neufs sur Biot suit un rythme stable.
 - Le logement accessible financièrement est un besoin vital pour le développement de la commune et de la technopole. Compte tenu du manque de réserves foncières, la commune de Biot ne peut intervenir que réglementairement pour impulser la construction de logements. Les servitudes de mixité sociale instaurées dans le PLU de 2010, et complété par la modification n°4 du PLU, obligent les promoteurs à la réalisation de 30% de logement social. De plus, dans tous les projets de construction de logements, il est imposé la réalisation de logement à loyer modéré ainsi qu'un éventail de produits comme l'accession libre ou l'accession à prix maîtrisée pour répondre aux besoins pluriels des Biotois.
 - Etat des lieux de la politique de logement sur la commune :
 - ✓ Depuis 2014, 236 logements ont été autorisés, dont 125 pour l'Académie Mouratoglou.
 - ✓ Depuis 2016, 26 logements individuels dont 4 logements sociaux (rue de la Bourgade) ont été autorisés, ainsi qu'un programme de 35 logements collectifs dont 11 logements sociaux a été autorisé dans le quartier des Soulières.
 - ✓ Deux opérations de logements sociaux ont pris du retard suite aux inondations. Elles représentent un total de 60 logements. Les permis seront revus après décision définitive de la DDTM sur les zones d'aléas liées aux inondations.
 - ✓ Un permis de construire de 161 logements dont 54 logements sociaux et 36 en accession à la propriété à prix maîtrisé est en cours d'instruction sur la partie biotoise de Sophia Antipolis.
 - ✓ Concernant l'opération St Eloi, l'étude de capacité est en phase terminale. Une mise en concurrence auprès de promoteurs pour la réalisation d'une opération mixte de logements (tous produits confondus) et d'équipement public (crèche) devrait être lancée pour le 2^{ème} semestre 2017.
- ❖ Le patrimoine communal fait depuis trois ans l'objet d'un plan pluriannuel de remise à niveau de l'entretien et de la maintenance des bâtiments communaux, de la voirie, de l'éclairage public. La mise en accessibilité des bâtiments (Projet Ad'AP année 2) sera poursuivie en lien avec la commission communale pour l'accessibilité et en partenariat avec les associations.
- ❖ L'aménagement d'une extension du cimetière communal répondra prochainement aux attentes de la population.

4) Une commune durable

Le développement durable passe par la prise de conscience à chaque niveau de responsabilité et dans chaque secteur de l'action municipale :

À R PREFECTURE

006-210600185-20170302-2017_5_1_01-DE
Reçu le 07/03/2017

Ville de Biot - Conseil Municipal du 2 mars 2017 – 2017/5/1-01 – 5/14

- Réduction des coûts de fonctionnement en énergie, en eau, et plus largement en consommables (papier, carburant, photocopies,...).
- Réduction et valorisation des déchets en lien avec la CASA : poursuite du projet « zéro déchet » avec la mise en place de composteurs collectifs, la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, la mise en place du tri dans les bureaux communaux mais aussi le broyage et le paillage des déchets verts à domicile.
- Participation à l'économie circulaire, poursuite de l'intégration des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics. Ceci notamment pour la restauration scolaire avec une réflexion pour l'introduction de produits issus de l'alimentation durable (locaux, de saison, biologiques).
- Organisation de la 3ème édition du Festival de l'innovation écocitoyenne Souffleurs d'Avenir afin de promouvoir les actions durables et nourrir la réflexion sur les transitions écologique, énergétique et sociétale.
- Le travail des Conseils de Quartiers sera consolidé et les rencontres avec les habitants au plus près de leurs besoins se poursuivront.
- L'augmentation des espaces naturels concourant à la réduction des aléas sur la Brague avec La destruction de l'Usine Sage en 2017.

3 - Perspectives 2017 et orientations : cadre budgétaire et contraintes financières

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont constituées principalement de la fiscalité, des compensations et dotations de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et de l'Etat.

Hors recette exceptionnelle liée au remboursement des 800 K€ d'assurance encaissé en 2016 au titre de la catastrophe naturelle de 2015, les recettes de fonctionnement sont en hausse de 539 K€ (+3%) par rapport au réalisé 2015.

- **La fiscalité**

- ❖ **Les impôts locaux**

Conformément aux engagements de la majorité municipale sur l'ensemble du mandat, les taux communaux sont stables :

- Taxe d'habitation : 15.20%
- Foncier Bâti : 14%
- Foncier non Bâti : 12.60%

Il est à rappeler que les taux de la moyenne de la strate démographique sont respectivement : 15.98% (TH), 22.48% (TFPB) et 59.11% (TFPNB).

- Le produit de la Taxe d'Habitation (TH) s'est élevé à 3 207 880 € en 2016 en baisse de 52 K€ par rapport à 2015 suite à un dégrèvement accordé par l'Etat qui devrait être compensé en partie cette année.
- Le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à 3 938 421 € (+ 893 K€). Les bases de la taxe foncière ont progressé sensiblement en 2016 suite à la convention entre la commune, l'Etat et la CASA sur le rattrapage des bases des entreprises de Sophia (Conseil Municipal - vote à l'unanimité le 14 janvier 2016).

AR PREFECTURE

006-210600185-20170302-2017_5_1_01-DE
Reçu le 07/03/2017

- Le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) est stable en 2016. Il s'élève à 23 876 €.

❖ Les droits de mutation

Les recettes liées aux ventes d'immeubles sont très fluctuantes. Malgré les taux d'intérêts très bas, la baisse des transactions immobilières se confirme depuis 2014. Après une baisse de 4 % entre 2014 et 2015, une baisse de 2 % est de nouveau enregistrée entre 2015 et 2016, portant à 868 K€ la recette de l'année dernière. La prudence est de mise pour 2017.

- **Les reversements de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.**

Biot appartient à la CASA, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Lors de la mise en place de l'intercommunalité, les recettes de la Taxe Professionnelle ont été versées à la seule CASA.

- En compensation, celle-ci reverse à la commune depuis une « attribution de compensation » qui s'est élevée en 2016 à 4 923 449 €.
- La CASA reverse également une dotation de solidarité qui s'est élevée en 2016 à 713 608 €. Elle annonce une baisse en 2017 (-16%).

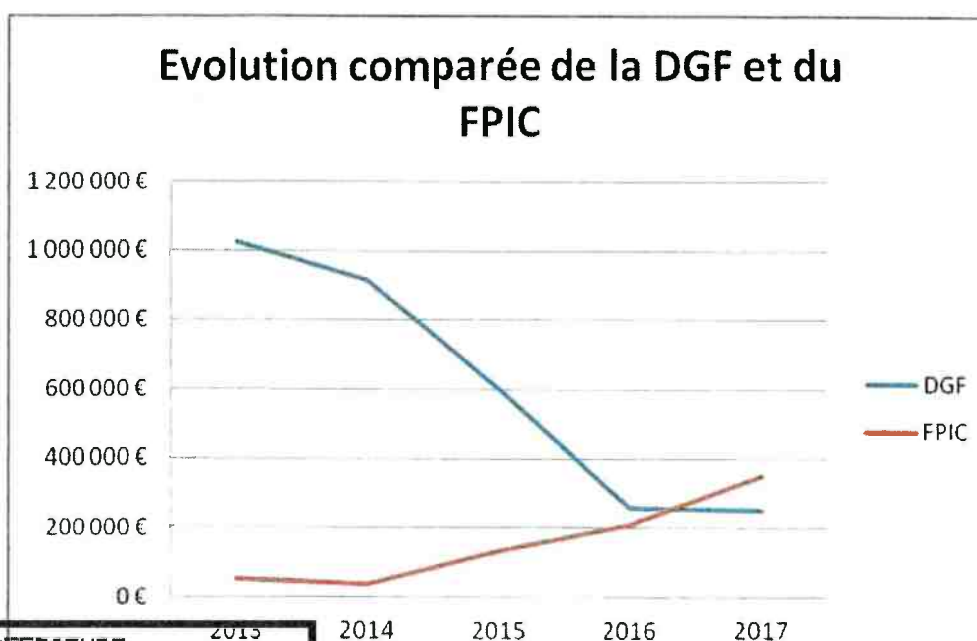
- **La péréquation horizontale**

La péréquation horizontale destinée à favoriser l'égalité entre les collectivités poursuit son renforcement par le biais du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui est prélevé par la Communauté d'agglomération.

Biot participe en tant que contributeur à ce fonds. Il est difficile d'avoir une perspective sur l'évolution de ce prélèvement.

- **La péréquation verticale et la Dotation Générale de Fonctionnement de l'Etat**

Le montant de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) perçu par notre commune s'élevait en 2014 à 912 955 €. En 2015, à 600 378 € et s'est établie à 256 865 € en 2016. Le montant devrait se stabiliser en 2017.



AR PREFECTURE

006-210600185-20170302-2017_5_1_01-DE
Reçu le 07/03/2017

Perspectives d'évolution des recettes de fonctionnement

La commune a bénéficié en 2016 de la revalorisation des bases du foncier des entreprises de Sophia. Cependant, la péréquation croissante s'applique à ces nouvelles recettes réduisant nos marges de manœuvre.

Par ailleurs, les compétences transférées à la CASA vont s'accompagner d'un transfert des ressources qui se réalisera par un prélèvement sur la dotation de compensation communautaire. La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) ne s'étant pas réunie depuis le début du mandat, il est donc à prévoir à partir de 2017, la participation de la commune à la CASA pour les compétences transférées (médiathèque). Une seconde CLETC devrait se réunir pour évaluer les nouvelles compétences transférées notamment la GEMAPI et les Zones d'Activités Economiques.

Les bases fiscales n'étant pas encore connues aujourd'hui, la prudence est de mise sur l'évolution des recettes de fonctionnement.

Elles sont estimées en baisse de 8% en 2017 par rapport au réalisé 2016 en raison d'une part de la baisse des recettes exceptionnelles liées au remboursement de l'assurance (- 800 K€) et d'autre part de la baisse des versements de la CASA (-218 K€). En retraçant au regard de l'événement exceptionnel du remboursement d'assurance, la baisse est de l'ordre de 4% (-700 K€) entre le BP 2017 et le réalisé 2016. Au global elles devraient se stabiliser en 2018 au niveau de 2017 avec une évolution ensuite autour de +1% par an.

2) Les dépenses de fonctionnement

La variation des dépenses réalisées entre 2015 et 2016 est de 194 878 €, soit 1% (hors événements exceptionnels).

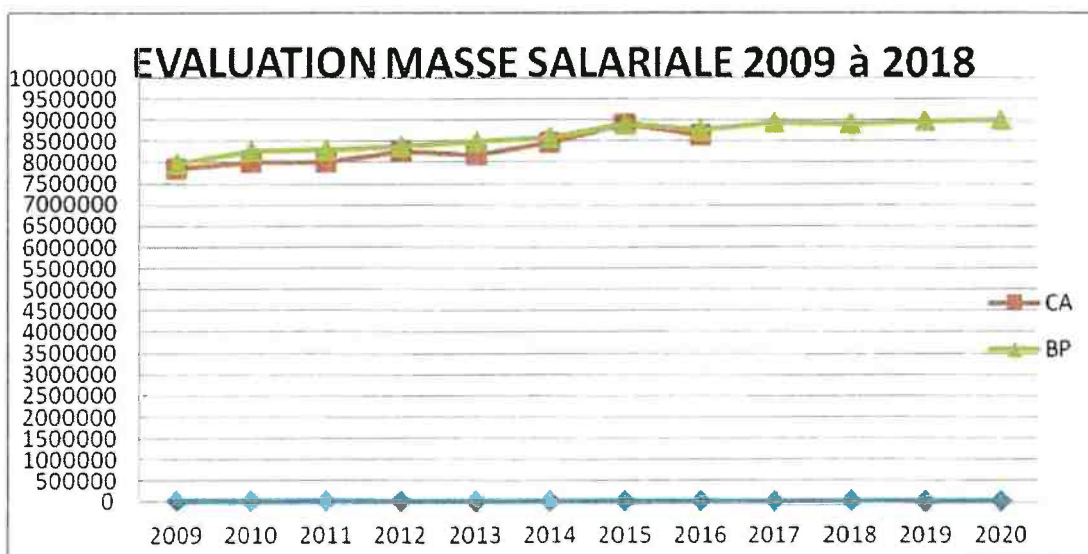
En 2017, la variation des dépenses prévisionnelles de fonctionnement sera du même ordre.

Pour mémoire en 2016, les dépenses de fonctionnement avaient baissé de 8% par rapport au réalisé 2015 (- 1 256 716 €). Cette baisse était liée à plusieurs événements exceptionnels : la résiliation de la Délégation de Services Publics avec Vinci, la catastrophe naturelle du 3 octobre 2015, l'annulation de titres de taxe de séjour (2006 à 2010) suite au contentieux avec NEMEA, la rectification d'écriture à la demande du Trésorier, concernant le syndicat Sillage.

• **La masse salariale**

La commune de Biot compte 224 agents (titulaires et non titulaires) auxquels s'ajoutent les personnes en contrats saisonniers, en contrats pour remplacement ou en contrats aidés. A noter que le CCAS compte de son côté 11 agents et un contrat aidé.

Cette équipe, au service du public, contribue à faire fonctionner les services municipaux.



AR PREFECTURE

006-210600185-20170302-2017_5_1_01-DE
Regu le 07/03/2017

❖ La masse salariale de la commune a diminué en 2016, après une hausse en 2014 et en 2015 :

- En 2014, cette augmentation était due aux frais de personnel de la médiathèque refacturés par la CASA à la commune pour 145 000€, ainsi qu'au début de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (septembre 2014), qui a entraîné le recrutement de personnels d'animation supplémentaires.
- En 2015, elle était due à la mise en place des rythmes scolaires en année pleine, ainsi qu'à l'impact de la catastrophe naturelle du 3 octobre. Rappelons qu'à cette occasion le personnel avait fait don de leurs heures supplémentaires aux sinistrés via le CCAS.
- En 2016, la baisse fait suite à une négociation avec la CASA, la commune n'avait plus à prendre en charge certains frais de personnel de la médiathèque communautaire (délibération du conseil municipal du 3 mars 2016).

La hausse en 2017 est liée à des événements qui s'imposent à la commune :

- Le recensement de la population et des élections présidentielles et législatives impactant le chapitre 12 à hauteur de 80 000 €.
- L'augmentation du point d'indice sur le traitement des fonctionnaires (0,6%) et du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (protocole PPCR).

Cette nouvelle réglementation vise à moderniser le statut des fonctionnaires, à améliorer leur rémunération et leur retraite. Ce dispositif appelé « transfert primes/points » est permanent. Sa mise en œuvre doit se faire entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2018 en fonction des cadres d'emploi. Sans compensation de la part de l'Etat, la commune paiera donc des charges supplémentaires sur les salaires des agents. L'impact de ces dernières mesures sur le chapitre 12 est estimé pour l'année 2017 à un peu plus de 100 000€.

- ❖ Depuis le début du mandat, la commune a mené une politique volontariste en faveur des services publics et des services à la population (Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Régie funéraire, Conseils de quartiers, Comptoir des initiatives, accompagnement des sinistrés de la catastrophe naturelle du 3 octobre, actions de prévention face aux risques naturels).

Dans ce contexte de contraintes budgétaires toujours plus importantes dues notamment aux baisses de dotation de l'état, et aux nouvelles réglementations (dont la délivrance des cartes d'identité biométriques à compter du 8 mars 2017...), l'objectif est de poursuivre les efforts de suivi au plus juste de la masse salariale tout en maintenant un service public de qualité et de proximité pour les Biotois.

- **La pénalité de la loi SRU**

Le budget de fonctionnement continue à être impacté par la pénalité pour non-respect de la loi SRU et les retards de construction de logements sociaux accumulés ces dernières années : elle a pesé pour 140 925 € en 2015 et 152 188 € en 2016. La commune met tout en œuvre pour favoriser la construction de logements à des prix décents et, ce faisant, réduire cette pénalité.

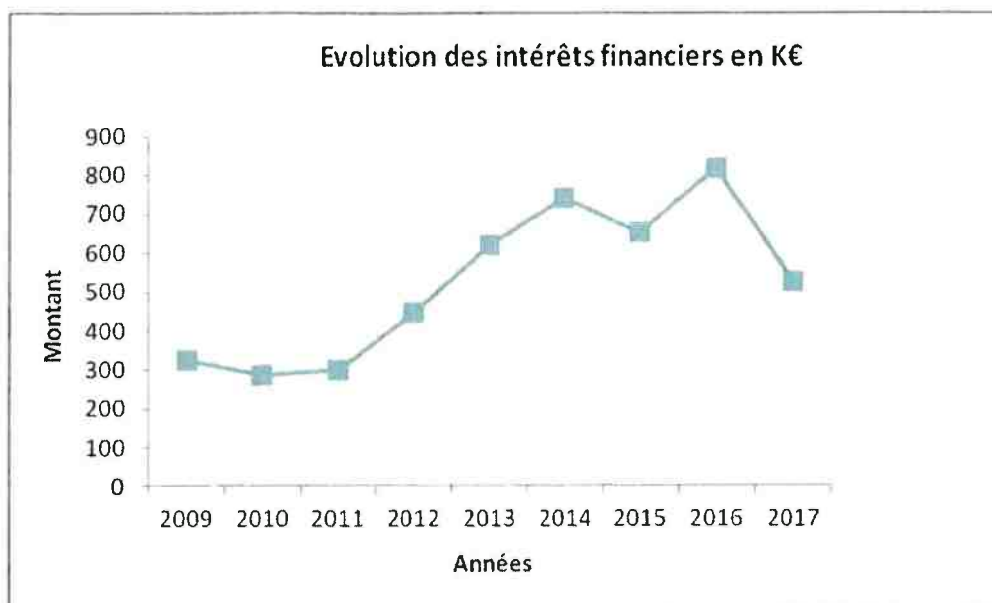
- **Les intérêts de la dette**

Les intérêts de la dette baissent en raison de la politique de réduction de la dette. Ils ont progressé « artificiellement » en 2016 sous l'effet de la régularisation passée en Conseil municipal à hauteur de 178 932 €. Les dépenses retraitées de cet événement sont en baisse de 12 655 €.

Par ailleurs, une pénalité de résiliation de 25 313 € a été versée en 2016 dans le cadre de la renégociation d'un emprunt. Cette renégociation va générer une économie de 270 000 €.

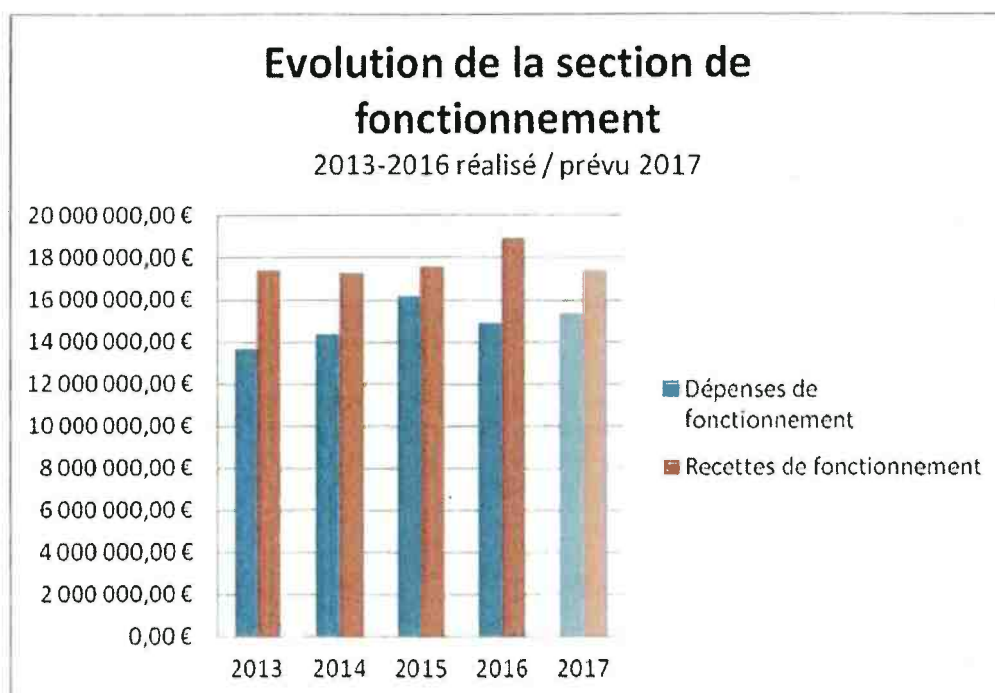
AR PREFECTURE

006-210600185-20170302-2017_5_1_01-DE
Regu le 07/03/2017



Perspectives d'évolution des dépenses de fonctionnement

Dans un contexte de baisse des recettes de fonctionnement, la maîtrise des dépenses reste la condition pour dégager des marges de manœuvre pour l'investissement sur l'ensemble du mandat. La qualité du service public étant un choix de la commune, il est prévu le maintien des dépenses de fonctionnement avec en moyenne une hausse de 1% par an.



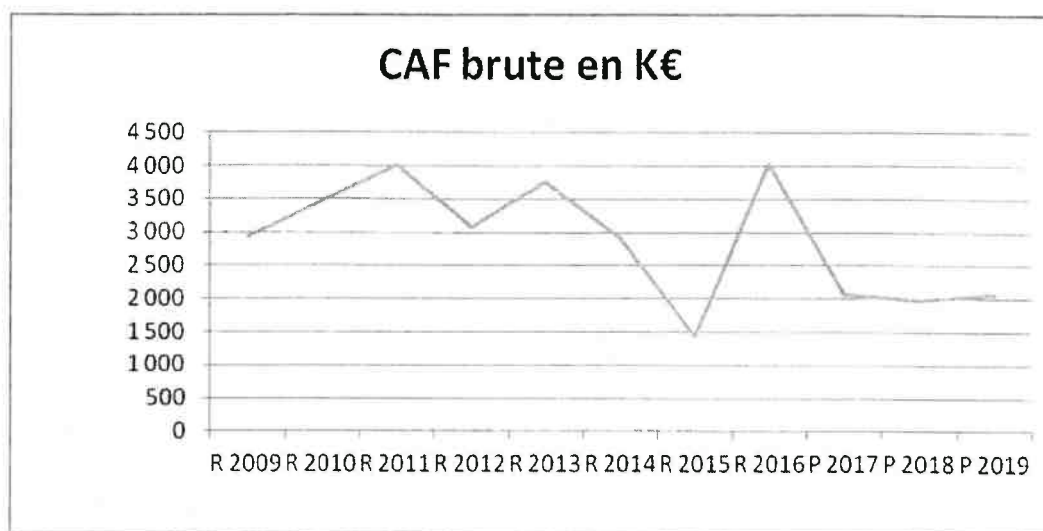
AR PREFECTURE

006-210600185-20170302-2017_5_1_01-DE
Reçu le 07/03/2017

3) L'autofinancement

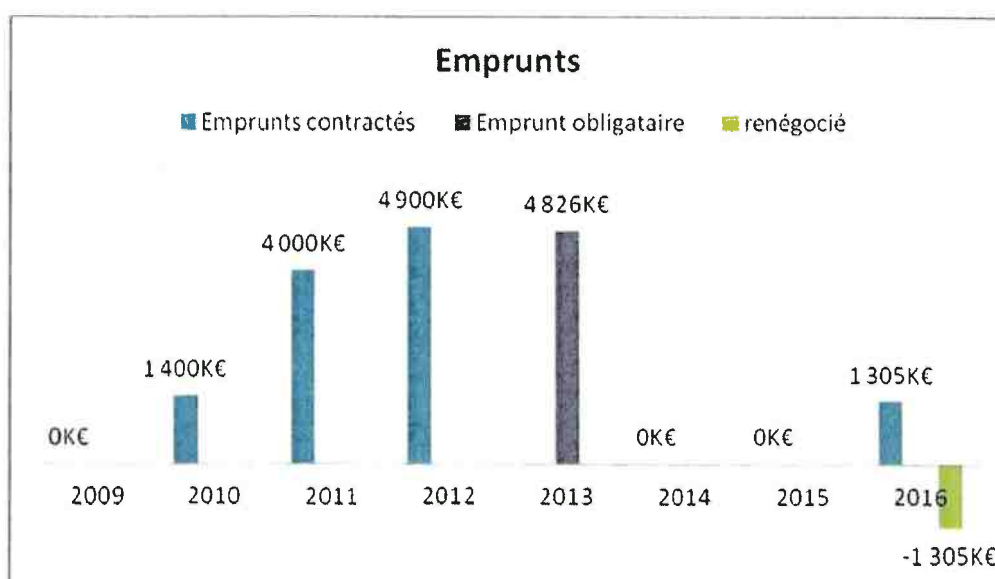
Le cycle d'exploitation - recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement (dont intérêt de la dette) - dégage une Capacité d'Autofinancement (CAF brute). Celle-ci couvre en priorité le remboursement de la part en capital des annuités d'emprunts.

Après la contraction exceptionnelle de la CAF en 2015, et comme annoncé lors du DOB 2016, le résultat 2016 est en forte hausse, il devrait baisser de nouveau en 2017 et se stabiliser les années suivantes à un niveau permettant de réaliser les investissements nécessaires à la commune.



4) La dette

Depuis 2014, le désendettement de la commune a débuté, aucun emprunt n'a été inscrit (hors renégociation d'un emprunt d'1,3M€ fin 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement). La réalisation des investissements prévus va ouvrir un nouveau cycle d'emprunts.

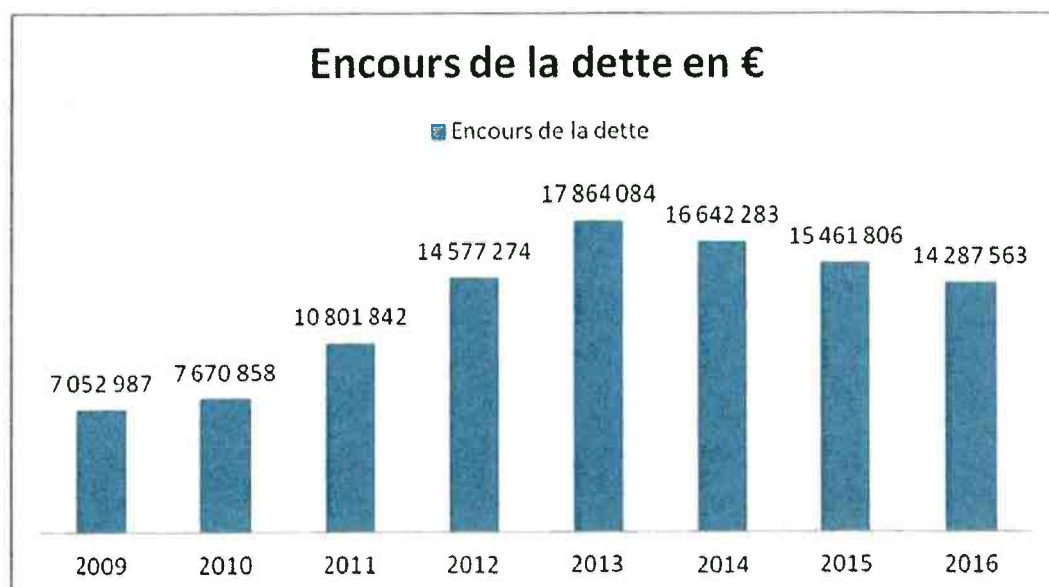


AR PREFECTURE

006-210600185-20170302-2017_5_1_01-DE
Reçu le 07/03/2017

- **L'encours de la dette**

Au 31 décembre 2016 l'encours de dette de la commune s'élève à 14,3 M€ (cet encours ne tient pas compte de l'amortissement de l'emprunt obligataire de 490 K€ annuel sur 10 ans de 2013 à 2022).



Au 31 décembre 2015, la charge de la dette par habitant est égale à 1 531€ pour une moyenne nationale de 944 € pour les habitants des communes de même importance démographique. (CA 2015 DGCL)

La structure de dette est sécurisée, la commune n'a pas souscrit d'emprunt toxique.

5) Les dépenses d'investissement

Sur 2016, la commune a réalisé 4,8 M€ d'investissements dont 58 % consacrés aux réparations et à la prévention des risques naturels.

Les actions et travaux liés aux risques naturels se poursuivront en 2017. Cette année sera également marquée par l'entrée en phase de réalisation des principaux projets du mandat :

- ❖ Parking des Bâchettes / Mairie : 0.7 M€
- ❖ Mise en valeur et dynamisation du village : 0.9 M€
- ❖ Extension du cimetière de la Rine : 1 M€
- ❖ Réparation catastrophe naturelle et prévention des risques naturels pour 1.4 M€
- ❖ Gestion des fonds Barnier : 12.1 M€
- ❖ Acquisitions foncières : 1.2 M€

Le programme pluriannuel d'investissement

Les choix d'investissements définis par la majorité municipale et qui engagent la commune sur plusieurs années sont liés aux besoins identifiés comme prioritaires pour les habitants de Biot :

- Sécurité des biens et des personnes liés aux risques naturels.
- Rattrapage sur l'entretien et la mise aux normes de la voirie et des bâtiments communaux.

AR PREFECTURE

006-210600185-20170302-2017_5_1_01-DE
Reçu le 07/03/2017

- La dynamisation du village et le projet de parking municipal des Bâchettes.
- L'extension du cimetière de la Rine.

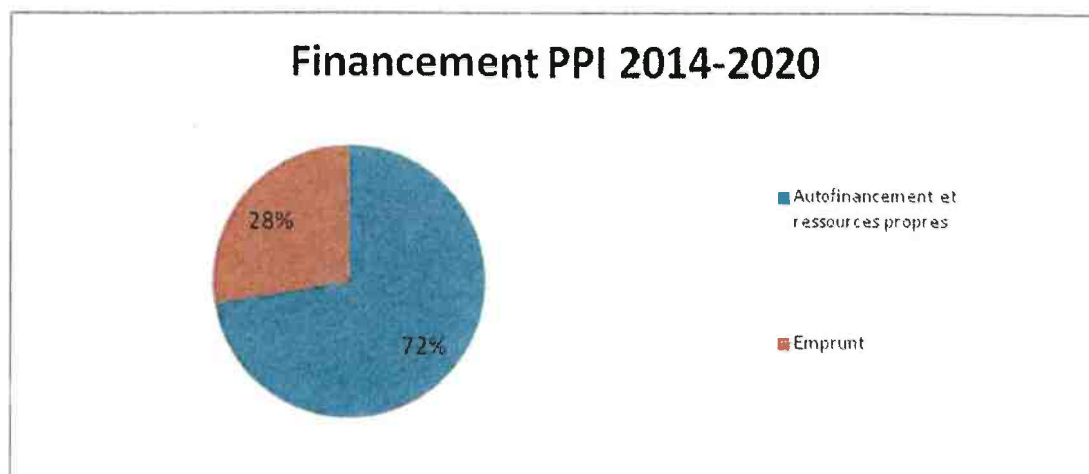
**Sur le mandat 2014-2020, le montant total des investissements à réaliser est d'environ 43M€
Ce chiffre inclut la gestion des fonds Barnier pour 12.1 M€ et les investissements suivants :**

Voirie / sécurité / accessibilité	6.3 M€
Parking des Bâchettes / Mairie	6.1 M€
Réparation catastrophe naturelle du 3 octobre 2015	3.3 M€
Prévention des risques	3.1 M€
Mise en valeur et dynamisation du village	2.2 M€
Développement durable de la commune	2.0 M€
Extension du cimetière de la Rine	1.9 M€
Autres travaux récurrents	1.6 M€
Entretien et sécurisation des bâtiments communaux	1.6 M€
Finalisation des projets du précédent mandat	2.7 M€

La mise en œuvre des projets sera adaptée en fonction des marges de financement de la commune.

Ce programme d'investissement sera financé par :

- ❖ Autofinancement et ressources propres pour 31 M€ (dont fonds Barnier)
- ❖ La dette pour 12 M€



Tels sont les éléments dont je vous invite à débattre.

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2017, sur la base du présent rapport.

ÀR PREFECTURE

006-210600185-20170302-2017_5_1_01-DE
Reçu le 07/03/2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.


FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 3 mars 2017

Le Maire,




Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

ÀR PREFECTURE

006-210600185-20170302-2017_5_1_01-DE
Reçu le 07/03/2017